Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE PIEDICORTE DI GAGGIO

Département de la Haute-Corse

ARRÊTE: AR_2022_008

INTERDICTION DE CONSOMMATION DE L'EAU

Le Maire, **Jean Marie ANTONETTI**

- Vu le code de l'environnement, et notamment son article L.211-3 relatif aux mesures de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de risque de pénurie d'eau
- Vu le Code Général des collectivités
- Vu le code de la santé publique
- Vu l'Arrêté 2B-2022-07-13-00002 plaçant le département de la Haute Corse en alerte renforcée sécheresse

Considérant le très faible niveau des ressources en eau de la commune.
Considérant la forte augmentation de la population en cette période estivale.
Considérant l'appel lancé aux autorités préfectorales (SIDPC 2B).

ARRÊTE

A R T I C L E 1 : interdiction absolue de consommer de l'eau du réseau de distribution.

A R T I C L E 2 : des coupures d'eau pourront avoir lieu à tout moment, si nécessaire.

A R T I C L E 3 : entrée en vigueur
Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa parution.

A R T I C L E 4 : Exécution
Le commandant de la brigade de gendarmerie de Piedicorte-di-Gaggio est chargé de l'application du présent arrêté.

Sous-Préfecture CORTE
Date de réception de l'AR: 12/08/2022
02B-212002182-20220812-AR_2022_008-AR

A R T I C L E 5 : Ampliation

Le présent arrêté sera :

- porté à connaissance des administrés par voie d'affichage,
- adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Corte.
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Piedicorte-di-Gaggio.

Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie de Corte.

Fait à Piedicorte Di Gaggio Le 12/08/2022

Le Maire



Jean Marie ANTONETTI

Sous-Préfecture CORTE
Date de réception de l'AR: 12/08/2022
02B-212602182-20220812-AR_2022_008-AR